

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 727 (Rect)

présenté par

Mme Bechtel, M. Hutin et M. Laurent

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3

« 1° De prononcer une sanction ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En dépit d'un usage qui tend à s'installer, la langue française retient encore la règle selon laquelle on ne sanctionne pas une personne mais un comportement. Il est donc proposé de substituer à la notion de « sanctionner » la notion « d'infliger une sanction »